



Compte rendu du conseil municipal du 24/04/2014

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Absents excusés : Mr Emmanuel COLPAERT (procuration à Mr Christian BISIAUX), Mr Sylvain DUGIMONT (procuration à Mme Marie-Monique MERCIER), Mr Jérémie DELSART (procuration à Mr Michel DUPONT), Mme Catherine DE MEYER (procuration à Mr Pascal RENAUT), Mme Martine RICHARD (procuration à Mme Béatrice GRZESKOWIAK)

Secrétaire de séance : Mr Ludovic PETIT

A l'ouverture de séance, Mr le Maire informe qu'il ajoute l'ordre du jour N°16

1°) VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux votés en 2013

Taxe d'Habitation : 15,96%

Taxe Foncière Bâti : 14,20%

Taxe Foncière Non Bâti : 48,63%

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ces taux pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du taux des impôts locaux 2014 comme suit :

Taxe d'Habitation : 15,96%

Taxe Foncière Bâti : 14,20%

Taxe Foncière Non Bâti : 48,63%

2°) COMPTE DE GESTION 2013

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant QUE TOUT EST REGULIER

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE

3°) COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2013

Sous la présidence de Mr Christian BISIAUX adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal :

- **Examine** le compte administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		147.201,51		51.040,06
Opérations de l'exercice	448.028,31	586.601,06	210.845,85	60.109,30
TOTAUX	448.028,31	733.802,57	210.845,85	111.149,36
Résultat de clôture		285.774,26	99.696,49	
Restes à réaliser			43.000,00	3.160,00
TOTAUX CUMULES		285.774,26	142.696,49	3.160,00
RESULTATS DEFINITIFS		285.774,26€	139.536,49€	

-**Constate, pour la comptabilité principale**, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

-**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser;

-**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

4°) AFFECTATION DES RESULTATS

Vu l'instruction M14

Vu le budget de l'exercice 2013 approuvé

Le Conseil municipal après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2013

Décide l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

1°) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2013

TOTAL DES DEPENSES :	210.845,85€
TOTAL DES RECETTES :	60.109,30€

RESULTAT : -150.736,55€

RESULTAT ANTERIEUR : +51.040,06€

RESULTAT CUMULE : -99.696,49€

RESTES A REALISER -39.840€

RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER : -139.536,49€

2°) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 (FONCTIONNEMENT)

TOTAL DES DEPENSES :	448.028,31€
TOTAL DES RECETTES :	586.601,06€

RESULTAT : + 138.572,75€

Résultat antérieur (excédent) : +147.201,51€

RESULTAT A AFFECTER : 285.774,26€

AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

-COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT	Cpte 1068	139.536,49€
-REPORT A NOUVEAU (ligne 002)		<u>146.237,77€</u>

5°) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2014

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2014 dressé par la Commission des Finances qui s'arrête comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 666.994,77€

RECETTES : 666.994,77€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 338.535,49€

RECETTES : 338.535,49€

6°) COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT LES ALOUETTES

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du lotissement les Alouettes de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant QUE TOUT EST REGULIER

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

7°) COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES ALOUETTES

Sous la présidence de Mr Christian BISIAUX, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal :

-examine le compte administratif du budget annexe 2013 qui s'établit comme suit

		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
Section Fonctionnement	Résultats 2013	15.484,83	234.207,36	+218.722,53
	Résultats antérieurs (2012)	31.426,39		
	Résultat (R002)			+187.296,14
Section Investissement	Résultats 2013	15.333,33	0	-15.333,33
	Solde antérieur (2012)	26.957,93		-26.957,93
	Restes à réaliser	0	0	0
	Solde global d'exécution (D001)			-42.291,26

-Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE

8°) BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES ALOUETTES

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2014 du lotissement Les Alouettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 429.496,14€

RECETTES : 429.496,14€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 299.891,26€

RECETTES : 330.000,00€

Après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

9°) CREATION D'UN POSTE EN CUI-CAE

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un poste au sein des services techniques en contrat CUI-CAE à durée déterminée, d'une durée hebdomadaire de **20 heures**. La durée de la convention est de 12 mois. L'attribution de l'aide peut être prolongée dans la limite d'une durée totale de 24 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion au sein des services techniques, d'une durée hebdomadaire de **20 heures** rémunérées au SMIC, à durée déterminée limitée à 12 mois à compter du **1^{er} mai 2014**. A titre exceptionnel et pour les besoins du service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail.
- l'inscription des crédits nécessaires au budget.
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent concerné

10°) DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « PRODUCTION PAR CAPTAGES OU POMPAGES, PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENT, TRAITEMENT, TRANSPORT ET STOCKAGE D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE »

APRES AVOIR PROCÉDE AUX OPERATIONS DE VOTE (15 voix pour), **Marc GILLERON** est désigné grand électeur

11°) DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE » COMMUNE COMPTANT AU 01/01/2014 UNE POPULATION INFERIEURE A 5.000 HABITANTS

APRES AVOIR PROCÉDE AUX OPERATIONS DE VOTE (15 voix pour), **Marc GILLERON** est désigné grand électeur

12°) DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - COMMUNE COMPTANT AU 01/01/2014 UNE POPULATION INFERIEURE A 5.000 HABITANTS

APRES AVOIR PROCÉDE AUX OPERATIONS DE VOTE (15 voix pour), **Marc GILLERON** est désigné grand électeur

13°) DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

APRES AVOIR PROCÉDE AUX OPERATIONS DE VOTE (15 voix pour), **Marc GILLERON** est désigné grand électeur

14°) DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES SUR HELPE POUR LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE (15 voix pour), **Marc GILLERON** est désigné grand électeur

15°) DEPENSES A IMPUTER AU 6232 - FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire expose :

Considérant que pour la bonne administration communale la nécessité de fournir une délibération de principe dans laquelle sont énumérées les dépenses prises en charge par la collectivité mandatées au compte 6232

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire **pour la durée du mandat** et dans les limites des crédits inscrits au budget communal à mandater au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les illuminations et décorations de Noël, diverses prestations et vins d'honneur servis lors des cérémonies officielles et inaugurations
- achat de coupes et de trophées pour les manifestations sportives et associatives
- achat de récompenses pour les prix décernés aux habitants (concours des maisons fleuries)
- les fleurs et gerbes, coupes, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariage, décès, naissances, baptêmes républicains, remise des diplômes de la médaille du travail
- achat de récompenses culturelles
- les cadeaux et bons d'achat offerts notamment lors du repas annuel des séniors de la commune
- les cadeaux offerts à l'occasion de la fête des mères
- le règlement de factures des harmonies municipales ou autres groupes musicaux et autres frais liés à leurs prestations ou contrats

16°) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 10 avril 2014 de la direction générale des finances publiques l'informant de la nécessité de procéder à la constitution d'une CCID suite au renouvellement général des conseils municipaux. Il est demandé aux élus d'arrêter une liste **en nombre double** de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants .Après en avoir délibéré, et l'unanimité le conseil municipal propose :

Commissaires titulaires

-René VAIL	15 rue de Solesmes	59730 ROMERIES
-Daniel GABELLE	9 allée de la Tranquillité	59300 FAMARS
-François BULTEZ	4 rue Aubert	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Eugène CARON	21 rue de Monchaux	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Valérie CARON	20 rue du Joncquois	59227 VERCHAIN MAUGRE
-René GABELLE	3 rue de Monchaux	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Paul Emile GILLERON	2 rue Neuve	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Laurent GILLERON	12 rue de la Layette	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Marie Monique MERCIER	1 rue de l'Eglise	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Alcide RIBEAUCOURT	4 rue des Glatignies	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Béatrice DUPONT	10 rue de l'Eglise	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Alfred MARGERIN	4 rue du Joncquois	59227 VERCHAIN MAUGRE

Commissaires suppléants

-José GILLERON	3 résidence Bois Joncquière	59213 VENDEGIES SUR ECAILLON
-Christian BISIAUX	85 rue de Monchaux	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Emmanuel COLPAERT	25 rue de l'Eglise	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Jérémy DELSART	1 rue neuve	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Pierre DENOYELLE	10 rue du Joncquois	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Jean-Claude GABELLE	8 rue de la Layette	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Bernard GILLERON	3 rue du Joncquois	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Jean-Albert GILLERON	6 rue de l'Ecole des Filles	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Francis GILLERON	26 rue Martin Hecquet	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Martine RICHARD	65 rue de Monchaux	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Simon COUTANT	40 bis rue à Cailloux	59227 VERCHAIN MAUGRE
-Jérôme WASIK	14 bis rue de Monchaux	59227 VERCHAIN MAUGRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations Le Maire, Marc GILLERON